

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240201-DEC2024-011-DE
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-011

Objet : Convention d'assistance à la gestion avec KPMG

LE PRESIDENT

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT le besoin d'assistance de la CCPA dans les domaines juridiques, économiques, organisationnels, financiers et fiscaux ;

CONSIDERANT la proposition de mission d'assistance à la gestion de KPMG ;

- DECIDE de signer une convention pour une mission d'assistance à la gestion avec KPMG pour un montant de 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC.
- PRECISE que cette convention est conclue pour une durée d'un an.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} février 2024
Publiée le 06 FEV. 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 1^{er} février 2024

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

